

DADSU 2015

La déclaration annuelle des données sociales (DADS) est une formalité obligatoire pour toutes les entreprises relevant du régime général et des collectivités publiques.

La déclaration automatisée des données sociales unifiée (DADS-U) permet, à partir d'un logiciel de paie, de déclarer toutes les données des salariés, en un seul envoi, à destination des organismes concernés. Ainsi, sur net-entreprises, il est possible d'envoyer une DADS-U à destination de :

- la Cnav/TDS pour le compte des partenaires TDS
- les institutions de retraite complémentaire Agirc-Arrco (IRC),
- les institutions de prévoyance (IP) adhérentes au CTIP,
- les mutuelles adhérentes à la FNMF,
- les sociétés d'assurances adhérentes à la FFSA, et leurs délégataires de gestion.

[Documentation pdf](#)

[Outil de pré-contrôle](#)